



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1000-032, 1001-300, 1001-301 ET 1009-005

AVIS est, par les présentes, donné aux personnes intéressées que, lors de sa séance tenue le 8 juillet 2019, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté les règlements 1000-032, 1001-300, 1001-301 et 1009-005 à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1000-032

Règlement modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1000 pour exclure les lots 3 136 069 et 3 136 070 du territoire d'application du programme particulier d'urbanisme du Manuel d'urbanisme d'Urbanova.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-300

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « Service de toilettage d'animaux » comme usage complémentaire à l'habitation.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-301

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier les dispositions applicables aux ventes de garage.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1009-005

Règlement modifiant le règlement numéro 1009 afin de modifier les dispositions applicables aux ventes de garage.

QUE la MRC Les Moulins a approuvé les règlements 1000-032, 1001-300, 1001-301 et 1009-005 le 20 août 2019 et a également émis un certificat de conformité pour ces règlements.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements au bureau du greffier au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

QUE lesdits règlements sont entrés en vigueur le 21 août 2019, soit à la date de l'émission du certificat de conformité par la MRC Les Moulins.

Donné à Terrebonne, ce 28^e jour du mois d'août 2019.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA
